

**AVIS DE PUBLICITE  
SYNDICAT MIXTE DU GRAND CLERMONT**

**PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND CLERMONT  
ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Clermont a été arrêté par délibération du Comité Syndical du Grand Clermont en date du 4 janvier 2011.

Les collectivités et organismes associés ou consultés (services de l'Etat, Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Puy de Dôme, Parcs Naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez, chambres consulaires, intercommunalités, communes, pays, etc.) ont, au cours d'une période de trois mois de consultation, eu la possibilité de rendre un avis sur le projet de SCOT arrêté.

**Aujourd'hui, la population est à son tour invitée à donner son avis.**

L'enquête publique, prescrite par arrêté en date du 9 mai 2011,  
se déroulera **du lundi 6 juin 2011 au vendredi 8 juillet 2011 inclus**

**Comment participer à l'enquête et s'exprimer ?**

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les lieux mentionnés dans le tableau ci-dessous ou les adresser par écrit à l'attention du Président de la commission d'enquête, au siège du Syndicat mixte du Grand Clermont (29 rue Montlosier – 63000 CLERMONT-FERRAND), en précisant l'intitulé du dossier concerné.

Par ailleurs, un ou plusieurs membres de la Commission d'Enquête Publique, désignée par le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et composée de Monsieur Alain SERRE, Président de la Commission, Madame Nicole GIRY, Messieurs Jean DI BETTA, Dominique MONNET et Paul ARCHIMBAUD, commissaires enquêteurs, se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations, les jours et heures mentionnés dans le tableau ci-dessous :

<b>Lieux d'enquête</b>	<b>Adresses</b>	<b>Jours et heures d'ouverture</b>	<b>Permanence des commissaires enquêteurs</b>
Clermont Communauté	64-66 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand	du lundi au vendredi de 9h à 12H et de 14H à 17H	lundi 6 juin de 9H à 12H mardi 14 juin de 14H à 17H mercredi 22 juin de 9H à 12H jeudi 30 juin de 9H à 12H vendredi 8 juillet de 14H à 17H
Communauté de Communes Volvic/Sources et Volcans	27 route de Marsat à Volvic	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	lundi 6 juin de 14H à 17H mardi 14 juin de 9H à 12H vendredi 8 juillet de 9H à 12H
Riom Communauté	15 avenue Archon Despérouse à Riom	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h	mardi 7 juin de 9H à 12H mercredi 15 juin de 9H à 12H jeudi 7 juillet de 14H à 17H
Communauté de Communes Limagne d'Ennezat	8 rue du Moulin à Ennezat	du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30	mardi 7 juin de 14H à 17H jeudi 16 juin de 14H à 17H vendredi 1 <sup>er</sup> juillet de 9H à 12H
Communauté de Communes de la Vallée du Jauron	1 rue Pasteur à Vertaizon	- lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 - les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h	lundi 6 juin de 9H à 12H lundi 20 juin de 9H à 12H jeudi 30 juin de 9H à 12H
Communauté de Communes Mur ès Allier	3 rue Porte du Vent à Dallet	- les lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12h et de 14h à 17h - les mercredi et vendredi de 9 h à 12h	mercredi 8 juin de 14H à 17H lundi 20 juin de 14H à 17H vendredi 1er juillet de 9H à 12H

Allier Comté Communauté	16 boulevard de Beussat à Vic le Comte	-les lundi, mardi et jeudi de 8h 30 à 12h et de 13 h 30 à 17h30 -le mercredi de 8h à 12h -le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h	jeudi 9 juin de 14H à 17H lundi 27 juin de 9H à 12H mardi 5 juillet de 9H à 12H
Communauté de Communes de Gergovie Val d'Allier	ZA le Pra de Serre à Veyre-Monton	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30	vendredi 10 juin de 9H à 12H mardi 28 juin de 9H à 12H lundi 4 juillet de 14H à 17H
Communauté de Communes des Cheires	1 rue du Parc à Saint Amand Tallende	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	vendredi 10 juin de 14H à 17H lundi 27 juin de 14H à 17H lundi 4 juillet de 9H à 12H
Mairie de Billom	rue Carnot à Billom	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	jeudi 9 juin de 9H à 12H mardi 21 juin de 9H à 12H mardi 5 juillet de 14H à 17H

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis au Président du Syndicat Mixte du Grand Clermont et seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège du Syndicat Mixte du Grand Clermont, à la Préfecture du Puy de Dôme, dans les mairies et les intercommunalités où se sera déroulée l'enquête publique.

**Pour toute information relative à l'organisation de l'enquête publique :** s'adresser à Melle Vanessa LUCIANI, Directrice du Syndicat Mixte du Grand Clermont, ou M. Jérôme PROUHEZE, Chargé de Développement du Syndicat Mixte du Grand Clermont, au 04 73 25 01 16.